

Conseil communal de Cugy

Rapport de la commission ad' hoc chargée d'étudier le préavis municipal n° 40-2009: Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'300'000.00 pour l'aménagement de la route de Lausanne (RC 501) entre le chemin du Château et la route des Biolettes.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en référence s'est réunie à 4 reprises. Nous tenons à remercier M. le Syndic Raymond Bron pour sa disponibilité.

La commission est formée de :

Mme Liliane Calame
M. Roland Karlen
M. Thierry Auberson

Préambule

La commission relève la bonne préparation du dossier, la qualité des propositions faites dans le but d'améliorer la sécurité et de favoriser l'harmonie de l'artère principale de notre village.

Aménagements

Carrefour du chemin des Biolettes

Le préavis expose clairement les avantages et les défauts des deux possibilités envisagées. La commission abonde dans le choix du giratoire qui garantit une plus grande sécurité des piétons et des automobilistes dans le carrefour. Il a aussi pour fonction de ralentir la circulation qui entre dans le village.

Trottoirs

Les trottoirs et les places de parcs sont clairement définis. Les voitures sont en lien direct avec la chaussée.

Les piétons cheminent à proximité des commerces ce qui améliore leur sécurité et rend la balade plus conviviale.

Notons cependant que les différents propriétaires des places de parcs n'ont pas encore été approchés en vue du déplacement de celles-ci. Nous espérons qu'ils seront sensibles aux arguments de la Municipalité et que des solutions seront rapidement trouvées. Nous pensons spécialement aux difficultés que présente l'aménagement du trottoir longeant la Poste, la boulangerie, le magasin de vidéo et la pharmacie.

Futur

La commission a aussi relevé l'importance du carrefour RC501 - rue de la Cavenettaz . La Municipalité n'a pas étudié le prolongement des aménagements dans la direction du Mont. Toutefois, Monsieur le Syndic nous a confirmé qu'un giratoire ou tout autre aménagement serait envisageable.

Financement

La commission soutient l'échéancier présenté par la Municipalité. Nous insistons sur le fait que des travaux différés entraîneraient des surcoûts (nouvelles demandes d'autorisation, remise à l'enquête, etc.); de plus, il n'est pas certain que le service de la mobilité soutiendrait un nouveau projet. Des travaux réalisés dans la continuité garantissent aussi le respect de l'harmonie des aménagements.

Amendement

Dans la mesure des moyens légaux, le stationnement des voitures se situe en bordure de route et les trottoirs longent les commerces et les habitations (y compris devant la Poste, la boulangerie, le magasin de vidéo et la pharmacie).

Conclusion

Compte tenu des éléments présentés plus haut, la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter son amendement et le préavis n° 40-2009 tel que présenté par la Municipalité.

Cugy, le 23 février 2009

Liliane Calame

Roland Karlen

Thierry Auberson

